

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-10-3

Séance du vendredi 3 juillet 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COOPÉRATION INTERNATIONALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT MENÉES AU TOGO ET AU VIETNAM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n°2009-2 -1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008-5-10-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au budget primitif 2009 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 2 juin 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer au titre de l'exercice 2009 une subvention de :
 - 8 000 € à l'association "Projesta" de Mulhouse pour la construction de la 1^{ère} tranche du bâtiment abritant l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) à Kara au Togo.
 - 4 000 € à l'association "Actions Alsace Togo" de Mulhouse pour la réhabilitation du dispensaire de Kpové au Togo.
 - 3 000 € au Centre Socio-Culturel du Val d'Argent de Ste-Marie-aux-Mines pour l'achat du matériel médical nécessaire pour équiper les centres de rééducation et les familles victimes de l'agent "Orange" (dioxine) dans la région de Danang au Vietnam.

Ces subventions seront imputées sur le programme F214, chapitre 204, fonction 041, nature 2042, opération 2009-F214-9999.

- approuve les conventions opérationnelles de partenariat et d'attribution de subvention 2009 jointes au rapport entre le Département du Haut-Rhin et les associations respectives et autorise le Président à signer ces documents et à verser ces subventions aux porteurs de projets énoncés ci-dessus selon les modalités stipulées dans les conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions